

ROZOY FLASH n° 174

Bulletin d'informations communales – 3 juillet 2020



Compte rendu de la réunion du 19 juin 2020

La séance du Conseil Municipal du 19 juin, présidée par José FLUCHER, Maire, débute, à 19h45, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT – Pascal PETIT – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Les suppléants, Michel DAUTRECQUE et Agnès JACOB, sont également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Convention ADICA - Aménagement rue G.A. Martin,
- Convention maîtrise d'œuvre – Aménagement rue G.A. Martin,
- Commission Communale des Impôts Directs,
- Commission d'Appels d'Offres,
- Création de poste,
- Taux imposition 2020,
- Questions diverses.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

M. le Maire débute la séance par une présentation aux nouveaux conseillers des agents des services techniques et administratif, en détaillant leurs principales missions.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION ADICA – AMENAGEMENT RUE G.A. MARTIN

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Rue G.A. Martin (sécurisation des intersections, stationnement et accessibilité des commerces, embellissement, réfection de la voirie...), il est proposé de missionner l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) pour une assistance technique et administrative. Le coût de cette prestation est de 6 000 € HT.

Après présentation, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention de prestation.

(Une visite de M. le Préfet est prévue le vendredi 3 juillet 2020 au cours de laquelle la nécessité de réhabiliter cet axe central lui sera démontrée en vue d'obtenir des subventions de l'Etat).

CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT RUE G.A. MARTIN

M. le Maire explique que, pour l'aménagement de la traverse Rue G.A. Martin, et vu la complexité du chantier, la commune souhaite faire appel à l'ADICA pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire le montage administratif du dossier, la conception et le suivi des travaux qui seront effectués par l'entreprise IBTP Aisne de BUCY LES CERNY.

Le coût s'élève à 21 900,00 € HT. Il pourra être intégré dans la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA,
- de nommer le Maire représentant du pouvoir adjudicateur,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € H.T., comme le prévoit l'article L.2122.21.1 du code des collectivités territoriales,
- d'engager une passation du marché selon la procédure adaptée conformément aux articles R2123-1 et L2123-1 du code de la commande publique.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux. Il appartient cependant au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2 000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de dresser une liste, en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants, afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires),

Après avoir décidé de renoncer au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste pour la CCID.

Commissaires titulaires :

- Mme COSPIN Monique
- Mme BERNAILLE Christelle
- M. DERUELLE Paul
- M. MILLET Gérard
- Mme BORNE Virginie
- M. BAILLY André
- M. PATAT Philippe
- M. CAMU Olivier

- M. POTET Philippe
- Mme LANGLAIS Claudia
- M. MARCHAND Philippe
- Mme LOUIS Delphine

Commissaires suppléants :

- Mme LECLERCQ Sylvie
- M. HOTTIAUX Pascal
- Mme DELEUZE Reine

- Mme FLUCHER Nathalie
- Mme MARCHAND Marie-Agnès
- M. BEC Bernard
- Mme REPERANT Amélie
- Mme LEMAIRE Pierrette
- M. CULNAERT Nicolas
- Mme BOULANDE Marie-Pierre
- M. JUMELET Patrick
- M. LECLERCQ Dominique

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres.

Sont ainsi déclarés élus :

Mme Marie-Agnès MARCHAND, MM. Maurice POULAIN et Sylvain POULAIN, membres titulaires,
MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pascal PETIT et Olivier THOUANT, membres suppléants.

CREATION DE POSTE

La commune se trouve face à un manque d'effectif pour l'entretien des locaux des différents bâtiments.

M. le Maire propose d'employer Mme Maryse GERLOT à ce poste, à partir du 20 juillet 2020, pendant 1 an.

Mme GERLOT intervient depuis mi-mars pour l'entretien de la maison médicale en remplacement de Mme FAGLAIN, en arrêt maladie.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition qui demeurent comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 16.80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33.46 %

QUESTIONS DIVERSES

SERVITUDE ZN 44 / TRANSPORTS D'EOLIENNES PAR WKN FRANCE

Une société d'éoliennes sollicite l'autorisation, pour des camions chargés d'éoliennes, de passer sur une partie de la parcelle communale ZN 44, située à l'intersection des routes de FRAILLICOURT et de NOIRCOURT.

La proposition de dédommagement de 250 € pour une servitude de 20 ans ne convient pas. M. le Maire est donc chargé de ne pas donner suite en l'état de la demande.

LE DEMOCRATE

A l'occasion des 80 ans de la Bataille de France, le Département propose une édition spéciale du Démocrate de l'Aisne, dernier journal de France imprimé au plomb !

Cette édition, datée du 17 mai 2020, revient sur les combats décisifs de mai 1940 qui ont forgé la volonté de Charles de GAULLE de poursuivre la lutte par la suite et reprend quelques unes de journaux de mai-juin 1940.

L'édition spéciale est consultable et téléchargeable sur le site www.aisne.com.

RECENSEMENT

M. le Maire annonce qu'un recensement va être effectué dans la commune du 21 janvier au 20 février 2021. Les modalités seront précisées ultérieurement.

M. le Maire propose un tour de table :

Maurice POULAIN demande que des travaux soient effectués au niveau des pavés autobloquants près de l'escalier menant au local des associations.

Il signale également :

- des haies qui sont à couper par les propriétaires,
- le branchement au tout à l'égout au garage (ex BOURSIGAUX) qui n'a pas été fait. Denis BERTRAND doit intervenir.
- que les pompiers remercient pour les arbres taillés à l'entrée de la voie d'accès au centre de secours

Martine MAINGAINT indique qu'un sèche-mains sera installé à la maison médicale.

Elle a remercié les employés, en début de séance, pour le nettoyage de la salle des fêtes.

Lucienne BEKALAREK remercie Nicolas FRICOTEAUX pour les maroilles offerts par le Conseil Départemental aux bénéficiaires des Restos du Cœur.

Elle déplore les masques et gants jetés sur la voie publique. Il est évoqué des amendes possibles.

Elle remercie Roger POTET pour le travail effectué durant le mandat précédent, avec l'approbation du Conseil Municipal.



Marie-Noëlle FRÈRE évoque, à la demande de riverains, le tapage nocturne quotidien aux abords de la Place de la Neuville. Chaque soir, jusque minuit, des jeunes jouent au football, même à l'intérieur du monument aux morts.

Pascal PETIT complète en déplorant le **problème récurrent des déjections canines** place de la Neuville (aire de jeux pour enfants) et plus globalement dans le village. Un tel comportement irrespectueux de la part de propriétaires de chiens est vraiment incompréhensible et inadmissible.

Faut-il rappeler que des sacs à déjections canines sont à disposition, en mairie ?

Olivier THOUANT souhaite que les habitants de la commune se sentent concernés et se mobilisent pour l'entretien et la beauté de ROZOY.

A ce sujet, Martine MAINGAINT rappelle qu'une nouvelle réunion de la commission Embellissement aura lieu le 4 juillet. Elle explique que les membres de cette commission se sont répartis les rues du village, pour lister les problèmes repérés, voir ce qui pourrait être amélioré et dresser ainsi un état des lieux.

Xavier BOULANDE, concernant le véhicule brûlé, à l'abandon sur le Val de Serre, précise que la CCPT s'en occupe.

Au sujet du bureau de Poste, il informe qu'à partir du 29 juin, celui-ci sera ouvert tous les jours, soit un total de 25 h 15 par semaine pendant la période estivale contre deux jours actuellement. *(Les horaires précis sont indiqués ci-après dans les Informations Générales).*

Après un rappel du nombre de dossiers instruits par la CCPT, il informe que la commission Attractivité s'est réunie mercredi 17 Juin. Au cours de cette réunion, a été évoquée l'attribution d'une aide, par la commune, pour les entreprises de moins de 10 salariés, en plus de celles de la Région et de la CCPT (les entreprises et commerces concernés devront avoir fait au préalable la démarche auprès du Fond de Solidarité).

Au sujet du Centre Aéré, il indique avoir, pour le moment, 34 pré-inscriptions et que celui-ci se déroulera dans les locaux de la maison DELAMARRE. Au vu des conditions sanitaires, les sorties seront extrêmement limitées. Ce seront surtout les organismes qui se déplaceront à ROZOY pour proposer des activités. Partenariat important avec le G.I.C., le C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), « Un Monde de Bois » à LA BOUTEILLE etc.

Christelle BERNAILLE, concernant le Centre Aéré, informe que la directrice de l'école ne voit aucun inconvénient à ce que le Foyer Rural utilise les locaux.

Elle fait un point sur l'école publique et la reprise obligatoire à partir du lundi 22 juin. Elle soulève le problème de la restauration car la cantine ne pourra pas être opérationnelle suite à une panne au niveau de la cuisine du collège. Une solution a été trouvée : des repas froids seront préparés par le personnel communal habilité.

Nicolas FRICOTEAUX fait part d'un dispositif culture mis en place par le Conseil Départemental. Il s'agit pour les communes d'organiser des animations (concert en plein air, théâtre ...) ou activités nouvelles sollicitant des artistes ou troupes du département. Une subvention de 60 % peut être accordée.

Il évoque les projets proposés pendant la campagne électorale et demande à chacun de faire le point sur ce qui a été réalisé et ainsi suivre les dossiers. ¾ des dossiers sont en cours, ce qui montre une bonne dynamique.

Il demande qu'un courrier soit adressé à la CCPT pour l'intervention d'un chantier d'insertion pour l'habillage du mur en briques sur le Parking en face de la boucherie. Concernant la passerelle du Pont du Rieux, il suggère de solliciter l'ADICA.

Pour les monuments du cimetière, les démarches de recensements des tombes en déshérence se terminent.

Il informe qu'il a reçu, avec MM FLUCHER et BOULANDE, 2 personnes qui souhaitent reprendre l'hôtel-bar-restaurant. Ces derniers envisagent une ouverture en janvier 2021.

M. le Maire donne la parole aux conseillers suppléants :

Michel DAUTRECQUE signale, au niveau du cimetière, que la haie appartenant à M. LE ROUX serait à tailler.

Il demande si d'autres fleurs vont être remises dans le centre du village. La commission Embellissement s'est rassemblée à ce sujet et précise que le nécessaire va être fait.

La séance est levée à 22h45.

INFORMATIONS GENERALES



LA POSTE

BUREAU DE POSTE

Horaires du 29 juin
au 5 septembre 2020

Lundi : 9h00-12h15
Mardi : 9h00-12h15 et 13h30-16h30
Mercredi : 9h00-12h15
Jeudi : 9h00-12h15 et 13h30-16h30
Vendredi : 9h00-12h15
Samedi : 9h00-12h00
Accueil individuel (1 seul client dans l'espace public),
garder le masque dans les locaux et venir avec un stylo.

PISCINE INTERCOMMUNALE CHAOURSE

OUVERTURE LE 4 JUILLET 2020

L'ouverture de l'établissement est soumise à des règles strictes de mesures sanitaires suite à la pandémie de la Covid-19.



Ainsi, les futurs baigneurs et visiteurs devront se plier à ces règles qui seront affichées devant les portes d'entrée de la piscine.

La réservation est recommandée.

COMITÉ DES FÊTES

Les Rostands qui souhaitent s'engager dans les actions du Comité des Fêtes sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu **le vendredi 10 juillet, à 18h30, à la salle des fêtes.**

Ordre du jour de la réunion :

Renouvellement du bureau : élection du président, du secrétaire, du trésorier, des membres actifs.
Port du masque obligatoire.

BROCANTE - VIDE GRENIER LE DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020 * PLACE DE LA NEUVILLE

De 8h00 à 18h00

Organisé par le Foyer Rural

Petite Restauration – Emplacement gratuit pour les particuliers, 5 € pour les professionnels –
Réservation obligatoire pour le 31 août 2020 auprès de Maurice POULAIN au 06 80 64 63 18.
* Sous réserves d'autorisation préfectorale

DISTRIBUTION DES MASQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le vendredi 10 juillet, distribution, par la commune, de masques en tissu pour adultes et enfants, offerts par la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache ».



Distribution de 14h00 à 18h00, sur la place de l'Europe.

NETTOYAGE DU CIMETIERE

Un grand merci aux bénévoles qui ont accordé de leur temps pour nettoyer notre cimetière.



Travail bien accompli et utile.

RAM - Relais Assistantes Maternelles

Des ateliers "signes bébés" sont prévus le vendredi 11, le jeudi 17 et le lundi 28 septembre, à 9h30, maison DELAMARRE.

Inscriptions dès maintenant en contactant l'animatrice au 06.79.22.45.42. *

* Sous réserves de la reprise des activités collectives. Si annulation, les inscrits seront contactés.

RAPPEL – NUISANCES SONORES

Les sports mécaniques (motos) ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage même sur un terrain privé.

Les appareils de jardinage et bricolage ne doivent être utilisés qu'aux heures définies par la Préfecture, à savoir :

**Du lundi au samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00.**

Faute de respecter ces consignes, la Gendarmerie pourra intervenir pour verbaliser.

Rappelons que, la nuit, sont considérés comme étant du tapage nocturne, tous les bruits gênant relevés entre 22h et 7h du matin.

Les propriétaires des chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

RAPPEL – DECHETS VERTS

Il est interdit de brûler ses déchets verts ou branchages dans son jardin.
Ceux-ci doivent être déposés en déchetterie.